



Compte-rendu **Conseil municipal du 14 janvier 2019**

Le compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Excusées : Corinne THIBAUT, Edith CURTET
Secrétaire de séance : Adjado MOUTAIROU

(Ajout de 2 questions à l'ordre du jour)

1– Commission urbanisme

1.1 Déclaration préalable

- CONFORT SOULTION ENERGIE pour M. TOLFA Benjamin – 5 Domaine des Coquelicots : installation de panneaux photovoltaïques (11 m2) sur toiture en façade Ouest. Le projet est conforme à la réglementation de la Zone 1AUa concernée, Avis favorable.

1.2 Permis de construire

- M. Mme PIQUIONNE : construction d'une maison individuelle de 109 m2 (garage en limite séparative) sur une parcelle de 418 m2 – Le Pré Joli Lot n°6. Avis favorable.

1.3 Modification du PLU

La procédure est en cours, Monsieur BENOIT est désormais en charge du dossier. Réunion de travail le lundi 4 février à 18 heures en mairie afin de vérifier les points du règlement, la palette de couleurs et confirmer les modifications proposées.

2– Etude de devis

Travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics : Monsieur FRITZ présente les devis de la Métallerie MOREL concernant des travaux de réparations sur 2 rampes à l'école, la fabrication de « mains courantes » à l'Eglise, à l'école et salle des fêtes. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux pour un montant de 6414 € TTC, la dépense sera inscrite en provision au BP 2019.

3– Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire expose que le Conseil de Communauté, en séance du 10/12/2018, a revu les compétences facultatives de la ca3b et approuvé les modifications suivantes :

- Supprimer la compétence concernant l'organisation des achats groupés pour l'acquisition de fournitures scolaires des enfants scolarisés dans les collèges, dans les communes appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse ; cette prestation sera cependant maintenue comme action ;
- Préciser qu'en ce qui concerne la compétence relative à l'organisation, la coordination et la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur le territoire des communes de Béréziat, Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Malafretaz, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse, appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse, celle-ci est maintenue et fera l'objet d'une réévaluation à la fin de l'année scolaire dans le cadre de l'évaluation du dispositif ;
- Restituer aux communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont l'adhésion au SIVOS du Collège de Coligny, s'agissant des communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont dont les enfants sont scolarisés dans ce collège. Les communes concernées obtiendront en contrepartie une attribution de compensation calculée annuellement.

Le Conseil Municipal approuve ces extensions de compétences et la modification des statuts de la ca3b.

4– Renouveau et extension de la convention de service commun « Informatique et Télécommunication »

Monsieur le Maire rappelle que le service « Informatique et télécommunication » est un service commun créé par l'ancienne communauté d'agglomération. La convention de mutualisation entrée en vigueur le 01/01/2016 pour 2 ans, a fait l'objet d'un avenant le 10/07/2017 portant sur la création de plusieurs services communs : application du droit des sols, systèmes d'informations, système d'information géographique, commande publique, affaires juridiques et ressources humaines. La convention arrivée à échéance le 30/09/2018 doit être renouvelée, il est proposé qu'elle soit étendue à la commune de Montrevel-en-Bresse.

Considérant que cette convention décline, l'objet de la convention et la durée, la description du service ses missions son périmètre, la composition du service commun, le remboursement des frais par les collectivités bénéficiaires et le suivi.

Le Conseil Municipal APPROUVE le renouvellement et l'extension de la convention de service commun entre la ca3b et les communes de Bourg-en-Bresse, Buellas, Dompierre-sur-Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Montrevel-en-Bresse, Péronnas, Polliat, Saint André-sur-Vieux Jonc, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint Rémy, Servas, Vandeins et Viriat. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents.

5 – CR Commissions et syndicats

- **Restaurant scolaire** : Jean-Louis MAITRE sera absent pour raisons médicales du 21/01 au 03/02, le relais sera assuré par les élus pour l'accueil au portail, l'accompagnement pendant le temps du repas et la surveillance hors temps scolaire.
- **Commission du Personnel** : La commune a publié un avis de recrutement pour remplacer Michel MOREL au 01/03/2019. A l'issue des entretiens avec les candidats, le poste d'Adjoint Technique a été proposé à Monsieur Rémi CHANTREUIL actuellement contractuel.
- **Voirie** : Rencontre avec Monsieur Hervé RICOL de la ca3b afin de lister les projets de travaux pour 2019 ; travaux de réfection de chaussée sur la Route de Montracol à vérifier ; Projet d'aménagement sur la Route de Corgenon (réunion technique le 18/01/2019 à 9 h en mairie). Présentation du bilan des informations collectées par le radar pédagogique installé route de Corgenon.
- **Bilan fonctionnement STEP** : La Sté BELL France a présenté le bilan de fonctionnement de la station d'épuration pour l'année 2018. La compétence « Assainissement collectif » est transférée à la ca3b au 01/01/2019.
L'entreprise prévoit des travaux de rénovation sur la bâtiment annexe, pas de projet sur l'ancien pôle administratif (le bâtiment bleu).
- **Répertoire Electoral Unique (REU)** : La commission électorale s'est réunie une dernière fois pour valider le tableau du 10/01/2019 (890 inscrits à cette date). La nouvelle « **Commission de Contrôle des listes électorales** » est composée d'un représentant du Conseil Municipal (Mr Bernard MOIROUD), d'un délégué désigné par le TGI (Mme Maria PAGE) et d'un délégué désigné par le Préfet (Mme Johanna FALCONNET).

6 – Questions diverses

- Intervention musicale en milieu scolaire, via le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) : renouvellement de l'accompagnement pour l'année scolaire 2018/2019. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention.
- L'INSEE communique les chiffres concernant la population légale au 01/01/2019 : 1154 habitants.
- Monsieur le Maire informe les élus, d'un appel aux bénévoles émanant du Football-Club Veyle Vieux Jonc.
- Un Cahier des doléances est ouvert en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures. **Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 4 février 2019.**

Calendrier : Conférence des élus lundi 21/01/2019 à INTEREXPO